



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 11 mars 2024

Préavis municipal N° 20/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'200.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Historique

Depuis plusieurs années, certaines parcelles communales en terrain agricole présentent des zones humides. Ces zones se détériorent et ne permettent plus d'exploiter la totalité des surfaces agricoles disponibles.

2. Préambule

Suite à la visite des lieux, à plusieurs reprises, et aux remarques des agriculteurs qui louent nos terrains, la Municipalité a constaté qu'il était nécessaire d'agir pour pérenniser l'exploitation des parcelles agricoles concernées.

La Municipalité a mandaté une entreprise pour effectuer les relevés indispensables à l'établissement de devis en vue d'effectuer les travaux nécessaires.

3. Participation des exploitants

L'article 8 des baux à ferme, signés en 2020 avec les exploitants, précise : « en cas de réparation à un drainage ou si l'installation d'un nouveau drainage est décidée d'un commun accord, le bailleur paiera les drains et les matériaux et le fermier exécutera les travaux à ses frais, à défaut d'un arrangement particulier ».

4. Travaux à effectuer et coûts

Parcelle 496

Environ 265 mètres de drainage à effectuer, répartis comme suit :

A charge de la commune :

Drains et matériaux	CHF 14'000.00
Divers et imprévus env. 10%	CHF 1'000.00
Total TTC	CHF 15'000.00

A charge des exploitants :

Main d'œuvre pour fouille, remblayage, remise en état, etc	CHF 11'000.00
Total TTC	CHF 11'000.00

Parcelle 188

Environ 95 mètres de drainage à effectuer, répartis comme suit :

A charge de la commune :

Drains et matériaux	CHF 7'000.00
Divers et imprévus env. 10%	CHF 800.00
Total TTC	CHF 7'800.00

A charge des exploitants :

Main d'œuvre pour fouille, remblayage, remise en état, etc	CHF 4'400.00
Total TTC	CHF 4'400.00

Total général de à charge de la commune CHF 38'200.00 TTC.

5. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, le montant total des travaux, soit CHF 38'200.00, sera assuré par la trésorerie courante de la bourse communale.

6. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve travaux (compte n° 9282.1).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- vu le préavis municipal No 20/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 38'200.00 pour l'assainissement et l'entretien des terrains communaux
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser la Municipalité à mettre en oeuvre les travaux proposés dans le préavis 20/2021-2026
- de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 38'200.00
- d'accepter le financement suivant :
 - a. participation des exploitants selon bail à ferme : CHF 15'400.00
 - b. participation de la commune : CHF 22'800.00
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale
- d'amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour travaux (compte 9282.1).

Adopté en séance de la Municipalité du 11 mars 2024.

Dossier traité par Mme Hélène Bolanz, Municipale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Municipal ad interim

La Secrétaire



Pascal Dessauges



Sandrine Bühler